



FORMATION WRESTLING TRAINING

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

CONTINUE A TITRE INDIVIDUEL

RAISON SOCIALE DE L'ORGANISME DE FORMATION :

Fédération Française de Lutte et Disciplines Associées

SIRET : 78444870600043

Auprès du Préfet de la région Ile de France

Enregistré sous le numéro d'activité 11940836293

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE (Article L 920-13 du Code du Travail)

Entre les soussignés :

1. L'organisme de formation :

La Fédération Française de Lutte et Disciplines Associées

ET

2. Le Stagiaire

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Est conclu un contrat de formation professionnelle en application de l'article L 920-13 du Code du Travail.

ARTICLE 1er : Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée : « **WRESTLING TRAINING** ».

Session de formation choisie :

DATES	REGION	Lieu de formation

ARTICLE 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances (articles L6313-7 du Code du travail)

Elle a pour objectifs d'améliorer la qualification.

A l'issue de la formation, une **attestation de formation est délivrée au stagiaire ainsi qu'un diplôme de coach wrestling training pour ceux qui obtiennent la certification.**

Le programme détaillé de l'action de formation figure en annexe du présent contrat.

LUTTE GRÉCO-ROMAINE - LUTTE LIBRE - LUTTE FÉMININE - LUTTE BRETONNE
DISCIPLINES ASSOCIÉES >>> SAMBO - GRAPPLING

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LUTTE fondée en 1913 et déclarée le 13 avril 1913 - Agréé par le Ministère de la guerre sous le n° 7681 - Affiliée au CNOSF
Déclaration d'activité n°11 94 08362 94 - Préfecture région Ile-de-France - SIRET : 784 448 706 00043
Siège social : 2 rue Louis Pergaud - 94 706 Maisons-Alfort cedex - Téléphone : 01 41 79 59 10 - Télécopie : 01 43 68 40 53
Courriel : ffl@fflutte.org - Site Internet : www.fflutte.com

ARTICLE 3 : Organisation de l'action de formation

Elle est organisée pour un effectif de 20 stagiaires.

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances, sont les suivantes :

- Théorie, pratique sportive
- Remise de supports pédagogiques

ARTICLE 4 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

ARTICLE 5 : Dispositions financières

Les frais pédagogiques de l'action de formation sont fixés à 170 euros TTC.

Les frais de restauration sont de 20 euros TTC.

Le stagiaire s'engage à verser la totalité du prix susmentionné.

ARTICLE 6 : Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Fait en double exemplaire, à _____ le _____

Pour le stagiaire,

Pour l'organisme,

NOM : _____

NOM : _____

Prénom : _____

Qualité : _____

Signature :

Signature et Cachet :